



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 11408

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France dans la politique colonialiste israélienne. Le gouvernement israélien, par la voix de son ministère de l'habitat, vient d'annoncer la construction de 1 285 nouveaux logements à Jérusalem-est et en Cisjordanie. Confortés certainement par l'absence de réactions aux dernières annonces, fin octobre 2012, de la poursuite de la colonisation, les dirigeants d'Israël en profitent, d'autant qu'après le passage en France de Benyamin Netanyahu, et sa rencontre avec le Président de la République, lequel avait pourtant placé son mandat sous l'égide de la justice, Israël se sent à l'abri puisque les plus hautes autorités françaises lui ont accordé un soutien gratuit et sans limite. Il lui demande s'il compte enfin condamner cette escalade coloniale illégale et illégitime de la Palestine.

Texte de la réponse

La France fait valoir avec constance que la colonisation, sous toutes ses formes, est illégale au regard du droit international, qu'elle nuit au rétablissement de la confiance entre les parties et qu'elle constitue un obstacle à une paix juste, fondée sur la solution des deux Etats. Le Président de la République a rappelé cette position au Premier ministre israélien, lors de sa visite à Paris le 31 octobre dernier. Dans cet esprit, la France a condamné, le 7 novembre dernier, la publication par les autorités israéliennes d'appels d'offres pour 1 285 logements ayant vocation à être construits à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Elle a exprimé à cette occasion son inquiétude face à la poursuite d'annonces provocatrices, qui interviennent dans un contexte déjà tendu. Elle a également condamné le 24 octobre une autre annonce, portant sur la construction de 700 logements à Jérusalem-Est et à Maalé Adoumim en Cisjordanie. La France reste pleinement engagée en faveur d'une relance des négociations en vue d'un règlement global aboutissant à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. C'est la seule voie possible pour parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11408

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6537

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7739